



COVID 19

PORT DU MASQUE

Alors que le Président de la République pourrait décider l'obligation de porter un masque de protection dans les transports en commun,

ALLIANCE exige du ministère de l'intérieur une doctrine cohérente pour les Policiers sur le port du masque lors de leurs missions.



POUR RAPPEL, NOTRE POSITION N'A PAS CHANGÉE :



LE POLICIER DOIT DÉCIDER SEUL, DE PORTER OU NON LE MASQUE EN FONCTION DE LA SITUATION ET DE L'INTERVENTION.



ALLIANCE POLICE NATIONALE
RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE
LE BUREAU NATIONAL

Le 24 AVRIL 2020